


Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille RGP Revenu Fixe d'Impact que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RGP Investissements sans frais au 1 855 370-1077 ou à l'adresse info@rgpinv.com, ou visitez le www.rgpinvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu	
Code du fonds : RGP 909	Gestionnaire du fonds : RGP Investissements
Date de création de la catégorie : 25 août 2021	Gestionnaire de portefeuille : RGP Investissements
Valeur totale du fonds au 25 août 2021 : Cette information n'est pas disponible à ce jour puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.	Sous-gestionnaires de portefeuille : Optimum Gestion de placement Inc. et Addenda Capital Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) : Des frais sont négociés et payés directement par chaque investisseur des parts de catégorie I.	Distributions : Distribue généralement le revenu, le cas échéant, mensuellement, et les gains en capital, le cas échéant, annuellement en décembre.
	Placement minimal : Les montants minimaux du placement initial et des placements subséquents sont déterminés par RGP Investissements.
Dans quoi le fonds investit-il?	
<p>Le fonds a comme objectif de placement de générer un revenu régulier en investissant principalement dans des titres de revenu fixe canadiens de qualité. Pour atteindre son objectif, le fonds investit dans des titres directement, ou indirectement au moyen de fonds négociés en bourse (FNB) ou d'organismes de placements collectifs sous-jacents (OPC), et a recours à une approche d'investissement responsable. Le fonds maintiendra une allocation géographique à prédominance canadienne tout en allouant un maximum de 49% de l'actif net du fonds pouvant être investi en titres d'émetteurs étrangers.</p>	
Dix principaux placements (au 25 août 2021)	Répartition des placements (au 25 août 2021)
Ces renseignements ne sont pas disponibles à ce jour puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.	Ces renseignements ne sont pas disponibles à ce jour puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.
Quels sont les risques associés à ce fonds?	variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.
La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».	
En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.	Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.
Niveau de risque	Aucune garantie
RGP Investissements estime que le niveau de volatilité de ce fonds est Faible .	Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.
Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par RGP Investissements. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la	

<p>Quel a été le rendement du fonds?</p> <p>Lorsque disponible, cette section vous indiquera le rendement annuel des parts de la catégorie I du fonds depuis sa création. Les frais du fonds seront déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la catégorie.</p> <p>Rendements annuels</p> <p>Les rendements annuels de cette catégorie ne sont pas disponibles, car celle-ci n'a pas encore été offerte au public en vertu d'un prospectus simplifié pendant une année civile complète. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.</p>	<p>Meilleur et pire rendement sur trois mois</p> <p>Les meilleur et pire rendement des parts de catégorie I sur trois mois ne sont pas disponibles car celles-ci n'ont pas encore été offertes au public en vertu d'un prospectus simplifié pendant 12 mois consécutifs.</p> <p>Rendement moyen</p> <p>Le taux de rendement moyen de cette catégorie n'est pas disponible, car celle-ci n'a pas encore été offerte au public en vertu d'un prospectus simplifié pendant 12 mois consécutifs.</p>
<p>À qui le fonds est-il destiné?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous désirez investir dans un portefeuille qui adopte une approche d'investissement responsable; • Vous êtes prêts à tolérer un risque faible; • Vous recherchez un placement à moyen et long terme; • Vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres de créance afin de constituer un portefeuille diversifié majoritairement canadien. 	<p>Un mot sur la fiscalité</p> <p>En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.</p> <p>Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.</p>
<p>Combien cela coûte-t-il?</p> <p>Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.</p> <p>1. Frais d'acquisition</p> <p>Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des parts de catégorie I du fonds.</p> <p>2. Frais du fondsp</p> <p>Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.</p> <p>Les frais du fonds se composent des frais d'exploitation qui ne sont pas compris dans les frais d'administration négociés et des frais d'opérations. Le fonds ne paie aucun frais de gestion et aucun frais d'administration sur les parts de catégorie I parce que chaque investisseur négocie individuellement avec RGP Investissements des frais distincts relatifs à cette catégorie et verse ces frais directement à RGP Investissements. Puisque cette catégorie est nouvelle, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore connus.</p> <p>Renseignements sur la commission de suivi</p> <p>Aucune commission de suivi ne s'applique sur les parts de catégorie I du fonds.</p>	

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui ont reçu l'autorisation préalable de RGP Investissements. Les parts de catégorie I ne sont pas offertes au public.

Frais	Ce que vous payez
Frais de substitution	Il n'y a aucun frais si vous substituez ou transférez vos parts.
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts de catégorie I du fonds dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais de gestion des parts de catégorie I	Le fonds ne paie aucuns frais de gestion sur les parts de catégorie I parce que les investisseurs négocient avec RGP Investissements et lui versent directement les frais relatifs à cette catégorie. Les frais de gestion négociés des parts de catégorie I ne peuvent dépasser les frais de gestion exigés pour les parts de catégorie F du fonds, soit 0,60%. Ces frais ne sont pas inclus dans le ratio de frais de gestion du fonds.
Frais d'administration des parts de catégorie I	Le fonds ne paie aucuns frais d'administration sur les parts de catégorie I parce que les investisseurs négocient avec RGP Investissements et lui versent directement les frais relatifs à cette catégorie. Les frais d'administration négociés des parts de catégorie I ne peuvent dépasser les frais d'administration exigés pour les parts de catégorie F du fonds, soit 0,19%. Ces frais ne sont pas inclus dans le ratio de frais de gestion du fonds.
Services supplémentaires	Des frais pour les services supplémentaires peuvent être imposés par la société du représentant. Certains de ces frais sont négociables, tandis que d'autres pourraient ne pas l'être. Ces frais ne sont pas versés à RGP Investissements. Par exemple, des frais peuvent vous être imposés pour chaque distribution en espèces que vous demandez de recevoir par chèque (ces frais étant généralement non négociables).

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec RGP Investissements ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

RGP Investissements
725 boul. Lebourgneuf, bur. 420
Québec (Québec)
G2J 0C4

Sans frais : 1 855 370-1077
www.rgpinvestissements.ca
Courriel : info@rgpinv.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.